

Le Service Social Inter-Instituts St-Luc

Le Service Social Etudiant (SSE) est ouvert à tou·te·s les étudiant·e·s et propose, tout au long de l'année, différentes aides :

> **Accueil et Écoute en toute confidentialité** : tous types de demandes

> **Information** : droits et obligations des étudiant.e.s, aides internes à l'école, aides/services sociaux externes

> **Accompagnement social** : en fonction de votre situation, le service peut vous aider pour :

- des démarches administratives : mise en ordre de votre situation
- des démarches financières : demande d'allocations d'études, d'allocations familiales, cpas, ect.
- des démarches sociales : recherche d'un logement, aides alimentaires, réorientation vers des services sociaux, médicaux ou juridiques, ect.

> **Aide Psychologique** : Marcella Scimè, psychologue à l'ERG/ESA vous offre un espace/temps d'accueil pour toutes difficultés liées à la santé mentale. Si nécessaire, elle accompagne vers une structure extérieure adaptée. Informations ci-dessous.

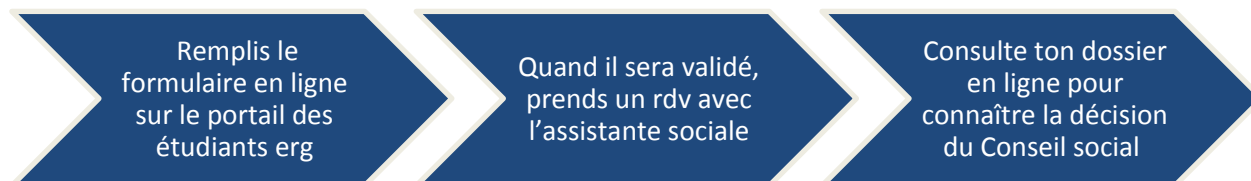
> **Aide Financière** : aide financière du Service Social Étudiant (voir ci-après)

1. Les intervenantes psycho-sociales

 Thérèse Groulard	 Caroline Wezel
Coordinatrice du Service Social Étudiant	ERG Assistante sociale
servicesocial@stluc-bruxelles.be	c.wezel@stluc-esa-bxl.org
Disponible sur rendez-vous pour information (pas de suivi de dossiers) : Lundi et mardi de 8h30 à 16h00 : 02/541 17 78	Uniquement sur rdv à prendre via ce lien https://calendly.com/caroline-wezel-service-social Rdv à l'erg dans le local en face du bureau d'accueil de Sylvia
 Marcella Scimè	 Marjorie Dessalines ESA St-Luc
Psychologue	Assistante sociale
psy@stluc-esa-bxl.org	m.dessalines@islb.be
Disponible sur rendez-vous : https://calendly.com/psy-erg-esa-stluc/	Uniquement pour les étudiants de l'ESA St-Luc

2. Les aides financières du SSE

Comment introduire une demande ?



Si tu as des questions p/r à ce formulaire ou d'autres difficultés, tu peux demander de l'aide :

> à l'assistante sociale, Caroline Wezel: prendre rdv via ce lien
<https://calendly.com/caroline-wezel-service-social>

<https://servicesocial.erg.school>
02/5411778

> à la coordinatrice, Thérèse Groulard : par téléphone
(lundi et mardi 8h-16h) ou par mail
servicesocial@stluc-bruxelles.be

L'étudiant.e recevra **la décision du Conseil Social** - dans un délai de 3 à 4 semaines par mail.

Quelles sont les conditions pour recevoir une aide financière ?

- Être en règle d'inscription
- Être pro-actif dans les autres démarches administratives : domiciliation, demande d'Allocations d'études FWB, CPAS, CROUS...
- Rentrer dans les conditions de revenus : Les revenus du ménage (parents) ou de l'étudiant.e isolé.e doivent se situer dans les barèmes ci-dessous (colonne grisée).

Barèmes 2026-2027

Nbre Personne à charge (voir AER)	Etudiant.e.s boursier.e.s FWB (= gratuité du minerval)	Etudiant.e.s condit° modeste FWB (= minerval à 374€)	Revenus Maximum Aide sociale erg	Etudiant.e.s condit° intermédiaire FWB (= minerval à 835€)
0 (étudiant isolé)	28.181,07 €	36.181,07 €	38.181,07 €	45.181,07 €
1	36.850,51 €	44.850,51 €	46.850,51 €	53.850,51 €
2	44.981,11 €	52.981,11 €	54.981,11 €	61.981,11 €
3	52.564,10 €	60.564,10 €	62.564,10 €	69.564,10 €
4	59.608,27 €	67.608,27 €	69.608,27 €	76.608,27 €
5	66.652,44 €	74.652,44 €	76.652,44 €	83.652,44 €
Par pers. suppl.	+ 7.044,17 €	+ 7.044,17 €	+ 7.044,17 €	+ 7.044,17 €

Si tu n'es pas dans les barèmes et qu'il y a un changement récent de situation financière

Remets ta demande d'aide, tous les dossiers seront étudiés et les aides seront accordées au cas par cas.

En cas de changement de situation après l'accord d'une aide >> **Préviens immédiatement le service social**

- Abandon en cours d'année = les aides seront immédiatement arrêtées. Une restitution de l'aide accordée pourrait être demandée par le service social.
- Augmentation OU diminution des revenus pris en compte = le service social procédera soit à un arrêt, soit à une modification ou demandera une restitution partielle ou totale des aides accordées.
En cas d'abus, un remboursement des aides accordées sera exigé.

Un problème en cours d'année ? >> **Préviens immédiatement le service social**

Une révision de ton dossier peut avoir lieu pendant l'année et une aide exceptionnelle supplémentaire peut être accordée.

Les aides financières :

Type d'aide	Description	Montant
Droits d'inscription (DI)	Le Service Social paie directement les DI à l'école (sauf 50 euros payés par l'étudiant) Les étudiant.e.s recevant une allocation d'études à la Fédération Wallonie-Bruxelles ne doivent pas payer de droits d'inscription. Un système de dispense en attendant l'accord de la FWB est possible en transmettant l'accusé de réception au service social avant le 31/01/2027. Une aide peut être accordée au cas par cas pour les DIS pour les étudiants HUE. Pour les étudiants qui n'ont pas droit à l'aide DI ou pour les DIS, le service social peut proposer un prêt avec étalement de paiement.	Les DI SAUF acompte de 50€
Intervention financière	Montant alloué pour les aides loyer, impressions et fournitures artistiques.	max. 300€/année
Frais de santé/mobilité +de 25 ans	Aide pour des soins de santé, aide psychologique, aide mobilité pour les plus de 25 ans...Ces aides seront traitées au cas par cas en fonction des demandes.	max. 200€/année
Aide exceptionnelle	Aide exceptionnelle suite à une difficulté imprévue et exceptionnelle au cours de l'année.	variable
Aide alimentaire [accessible à tous les étudiants]	Accès à la plateforme Les p'tits paniers de notre partenaire l'ASEB. Inscription et informations https://www.aseb.be/ et https://www.facebook.com/AsebBruxelles - panier alimentaire variés pour 5€/mois	
Job étudiant Interne	Inscription sur la liste des potentiels jobistes au sein des Instituts : BAIU-bibliothèque, service technique, secrétariat, Printlab, Matos, Procure, NES... 3 appels à candidature : fin septembre pour octobre à fin janvier, début janvier pour février à fin juin et début juin pour juillet à fin septembre.	14,92€/h
Tickets Culture Article 27	Ces tickets permettent aux étudiants d'accéder à l'espace culturel bruxellois et wallon (théâtre, cinéma, concerts, danse, musées, expositions) au tarif unique d'1,25 € (infos : https://article27.be/). Possibilité d'en recevoir maximum 2 par mois en fonction des disponibilités. A venir chercher à l'accueil de l'erg tous les jours après 16h.	